

ARGUMENTS CONTRE L'EUTHANASIE

Veillez noter que nous incluons le suicide assisté ou « l'aide médicale à mourir » lorsque nous employons le mot « euthanasie » dans ce document.

L'euthanasie est un homicide.

Dans la majorité des pays, le fait de tuer une autre personne est un homicide, même si l'intention est de « soulager la douleur », et même si la personne est en phase terminale d'une maladie.

L'euthanasie n'a jamais sa raison d'être – encore moins avec l'avènement des soins palliatifs.

Les soins palliatifs fournis par une équipe bien formée assistent le patient, sa famille et ses proches. De bons soins palliatifs arrivent à contrôler la souffrance physique, psychologique, sociale, spirituelle et existentielle. Dans les cas extrêmes, on utilise la sédation palliative qui est non seulement

déjà légale, mais efficace. Jamais elle ne raccourcit ou ne prolonge la vie.

Il n'y a environ que 20% des citoyens canadiens qui ont accès aux soins palliatifs.

L'euthanasie est incompatible avec les soins palliatifs.

L'Organisation mondiale de la Santé affirme que les soins palliatifs « n'entendent ni accélérer ni repousser la mort ». 90% des médecins qui travaillent en soins palliatifs au Canada s'opposent à l'euthanasie.

On assiste à des dérapages là où l'euthanasie et le suicide assisté sont légaux.

Il est impossible d'établir des balises vraiment strictes pour limiter l'euthanasie aux personnes pour lesquelles elle est prévue dans la loi. En fait, les balises ne résistent pas à l'épreuve de la pratique. D'après le Professeur Étienne Montero, Doyen de la faculté de droit de l'Université de Namur en Belgique, [il est extrêmement difficile de respecter une stricte](#)

[interprétation des conditions légales une fois l'euthanasie permise.](#)

Il existe plusieurs cas documentés de dérapages dans les pays où l'euthanasie est légale et dans les pays ou les états américains où le suicide assisté est légal. Par exemple, en Belgique des jumeaux sourds ont été euthanasiés à leur demande parce qu'ils devenaient aveugles. Toujours en Belgique, une dame a été euthanasiée parce qu'elle souffrait d'anorexie. Aux Pays-Bas, une dame a été euthanasiée parce qu'elle devenait aveugle et ne pouvait plus voir la saleté. [Voir l'infographique au sujet des dérapages.](#) En Oregon, aux États-Unis, [une dame a reçu une lettre de sa compagnie d'assurance refusant de payer pour sa chimiothérapie, mais lui offrant un suicide assisté.](#)

Le droit de mourir implique le devoir de tuer.

Le soi-disant « droit de mourir » (du patient) implique le devoir de tuer (pour quelqu'un d'autre, en l'occurrence le médecin).

Les membres du personnel médical qui commettront une euthanasie subiront des séquelles personnelles.

L'acte euthanasique n'est pas une chose facile et paisible. C'est un geste difficile à poser - et le personnel médical en subit le contrecoup. En Belgique, les médecins ont droit à une psychothérapie après avoir euthanasié un patient. Il n'est pas rare de voir les infirmières belges prendre un jour de congé quand elles savent qu'une euthanasie a été prévue.

L'euthanasie dévalue certaines vies.

Accepter l'euthanasie revient à accepter que certaines vies (comme celles des aînés ou des personnes en situation de handicap) valent moins que d'autres. Légaliser l'euthanasie enverrait un message clair : [il vaut mieux être mort que malade ou en situation de handicap.](#) Pour une personne en santé, il est trop facile de percevoir la vie avec un handicap ou une maladie comme un désastre, plein de souffrances et de frustrations.

L'euthanasie n'est pas dans l'intérêt supérieur de la personne.

Il est facile d'imaginer des cas où un patient pourrait demander l'euthanasie librement ou sous pression, alors que cela va à l'encontre de son intérêt supérieur. Si, par exemple:

- Le diagnostic est erroné et le patient ne souffre pas d'une maladie terminale.
- Le pronostic est erroné et le patient ne mourra pas rapidement.
- Le patient ne reçoit pas de bons soins et sa souffrance pourrait être soulagée autrement.
- Le médecin ne connaît pas toutes les options de traitement qui pourraient être offertes au patient. [Les vétérinaires reçoivent cinq fois plus de formation que les médecins au sujet du traitement de la douleur!](#)
- Le patient est déprimé et croit que sa situation est pire qu'elle ne l'est vraiment.
- Le patient entretient des craintes irréalistes sur de possibles douleurs futures.

En fait, la demande d'euthanasie est souvent un appel à l'aide. Le patient ne veut pas vraiment mourir, il veut voir ses symptômes et ses peurs traités et soulagés.

L'euthanasie risque de fragiliser des patients.

L'accès à l'euthanasie pourrait causer un conflit interne chez le patient, partagé entre la peur de souffrir et le désir de continuer à vivre des moments riches avec sa famille et ses proches. Ainsi, dans le contexte d'une société favorable à l'euthanasie, le patient qui éprouve de la difficulté à vivre une maladie exigeante auraient à porter un fardeau additionnel.

De plus, face à un médecin qui guérit et qui tue, le patient vivrait une incertitude qui ajouterait à sa vulnérabilité.

L'euthanasie incite les personnes vulnérables à mettre fin à leur vie.

Directement ou indirectement, l'euthanasie cause de multiples pressions sur les personnes âgées et les personnes en situation de

handicap. Ces pressions proviennent de la famille ou de la société. Les patients qui sont malades ou dépendants se sentent souvent sans valeur et estiment être un fardeau pour leur famille et leurs proches. Le nombre croissant d'abus ou de négligence envers les personnes âgées ou celles en situation de handicap illustre bien qu'il s'agit là d'une question importante à considérer. Un système de santé surchargé limite la qualité des soins et peut créer une pression sur les patients, les poussant à choisir la mort. Quant aux patients abandonnés par leur famille, ils pourraient penser que l'euthanasie est la seule solution pour eux.

L'euthanasie risque de faire augmenter le taux de suicide.

Notre société cherche par tous les moyens à réduire le taux de suicide. Le Québec vit même chaque année une Semaine de prévention du suicide, une initiative que d'aucuns voudraient bien voir reproduite dans l'ensemble du Canada. [Il est important de noter que dans les états américains qui ont légalisé le](#)

suicide assisté, le taux des suicides non assistés a augmenté.

Peine de mort et euthanasie.

Depuis l'abolition de la peine de mort au Canada, il n'est permis à personne de provoquer la mort d'une autre personne. Cet acte est irréversible.

L'euthanasie rendrait les hôpitaux non sécuritaires.

Bien des gens hésiteraient à se faire traiter à l'hôpital. L'euthanasie est en contradiction avec les exigences de dignité et de véritable compassion qui sont au cœur de la médecine.

L'euthanasie n'est pas nécessaire pour éviter l'acharnement thérapeutique.

La loi prévoit déjà que tout patient a le droit de refuser un traitement ou de demander qu'on interrompe un traitement déjà commencé.

L'euthanasie mènera au déclin des soins pour les gens en phase terminale.

L'hôpital universitaire de Genève a réduit son équipe de soins palliatifs après que la Suisse ait décidé d'autoriser les suicides assistés. Aux Pays-Bas, il existe un cas confirmé d'un patient euthanasié pour libérer un lit d'hôpital.

Au Brésil, bien que l'euthanasie soit illégale, un médecin a récemment été accusé de sept meurtres après avoir tué des patients aux soins intensifs. Une enquête est en cours pour élucider 300 autres cas de morts douteuses, probablement causées par le même médecin. Que serait-il arrivé si l'euthanasie avait été légale?

L'euthanasie pourrait devenir une méthode économique de « traiter » les personnes en phase terminale.

Le coût des poisons utilisés pour causer la mort par euthanasie est d'environ 50 \$ par injection, alors qu'un traitement de chimiothérapie coûte des milliers de dollars.

Il existe peu d'études et de données sur les conséquences de l'euthanasie sur la société.

Nous savons que l'euthanasie est à la hausse dans les pays qui l'ont légalisée : une hausse de 18% aux Pays-Bas en 2011, puis une autre hausse de 13 % en 2012. De plus, selon le journal *The Lancet*, 23 % des euthanasies ne sont pas rapportées. Les suicides assistés ne sont pas inclus dans les rapports sur l'euthanasie aux Pays-Bas, mais ils comptent pour près de 6 % de plus. En Oregon, où le suicide assisté est légal depuis 1997, on a rapporté une hausse de 306 % de suicides assistés, mais il est impossible de savoir quel est le nombre véritable car le système prévu pour recueillir les données est imparfait.

Une chose est sûre : à la base de toute vie en société, il doit exister une confiance réciproque entre tous les citoyens. Chacun doit avoir la certitude que personne ne le tuera. Nous assistons déjà à des dérapages inquiétants là où l'euthanasie ou le suicide assisté est légal. Les impacts négatifs, comme la hausse du taux de suicide, ne manquent pas. Cependant, les études et rapports disponibles ne fournissent pas les données nécessaires et

complètes pour bien saisir les effets destructeurs de la légalisation de l'euthanasie sur la société. N'oublions pas qu'en permettant à un citoyen d'en tuer un autre (pour des motifs de fausse compassion), on ouvre un boîte de Pandore. Comment pourra-t-on ensuite condamner le citoyen qui, pour une autre raison, décidera de tuer un voisin?

Gains secondaires néfastes.

Bien des motifs pourraient pousser des personnes ou des groupes à encourager un malade à demander l'euthanasie : pour un gouvernement, ce pourrait être la volonté de réduire les dépenses en santé; pour une famille, le désir d'en finir avec la culpabilité ou un devoir de présence; pour des héritiers, la hâte de profiter des biens légués par un membre de la famille.

L'euthanasie va à l'encontre de la valeur et de la dignité intrinsèque de la personne.

[La Déclaration universelle des droits de l'homme garantit le droit à la vie pour tout individu.](#) Elle proclame les droits

fondamentaux de la personne humaine, dont le respect de sa dignité et de sa valeur. [La Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies promeut le respect de la dignité intrinsèque des personnes en situation de handicap.](#)

La vie humaine doit être respectée indépendamment de l'âge, du sexe, de la race, de la religion, du statut social ou du potentiel de réussite. La vie humaine est bonne en elle-même ; elle n'est pas un moyen permettant d'arriver à une fin. Par conséquent, il est interdit d'enlever délibérément la vie à une personne.

Danger : pente glissante.

L'euthanasie « volontaire » nous place tout en haut d'une pente glissante qui pourrait bien mener à l'euthanasie involontaire de gens qu'on estime indésirables. Ce scénario peut paraître extrême, mais il faut savoir que des idées qu'on croit d'abord impossibles et impensables peuvent rapidement devenir acceptables. Prenons l'exemple de la Belgique :

10 ans après la légalisation de l'euthanasie, la loi (dont on disait qu'elle prévoyait des balises sérieuses) a été modifiée pour permettre l'euthanasie des enfants atteints de maladies incurables, peu importe leur âge.

<https://vivredignite.org/arguments-contre/>